



Conditions requis pour une formation en Brevet Professionnel

Par Ninon12

Bonjour,

Je suis à la recherche des conditions d'accessibilité pour une formation continue en Brevet Professionnel du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Je suis formateur dans une formation du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et je n'arrive pas à comprendre certaines conditions que l'on me dit au téléphone, ou avec mes collègues.

J'attends tout et son contraire, aussi bien de mes collègues formateurs, ma direction, le SRFD et la DRAAF...

Certains me disent qu'il faut avoir 18 ans, d'autres non. Les mineurs sont acceptés.

Certains me disent qu'il faut 1 an d'activités professionnelles dans le domaine de la formation ou 3 ans d'activités professionnelles hors domaine de la formation... et d'autres aucune expérience.

Bref ce n'est pas facile et chacun a son discours.

Serait-il possible de trouver les textes officiels ?

J'enseigne notamment dans cette formation : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047008024>

J'ai trouvé cet article mais je ne sais pas s'il faut justifier à la fois de toutes les conditions ou non : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000034131794

Faut-il accumuler les conditions ou l'une des conditions suffit ?

Elle dépend du Code rural et de la pêche maritime.

Je vous remercie de votre aide.